



APPEL À CANDIDATURE

Exposition « Estampes contemporaines »

Du mercredi 18 septembre au samedi 16 novembre 2024

Au Château des Tourelles
98, rue Paul-Déroulède - 92 270 Bois-Colombes
Ouvert du mercredi au samedi de 14h à 18h

Contexte et thématique

A l'automne prochain, la Ville de Bois-Colombes souhaite mettre à l'honneur l'estampe contemporaine en proposant à une dizaine d'artistes de participer à une exposition collective au sein de son espace artistique, le château des Tourelles. L'exposition ambitionne de montrer la vitalité de cette forme d'art en présentant une large sélection de productions artistiques créées à partir de techniques traditionnelles jusqu'à des formes hybrides, expérimentales de l'estampe contemporaine. La présentation de cette exposition thématique a également une visée pédagogique : elle s'attachera à montrer la richesse des procédés techniques utilisés pour produire ces images imprimées à travers des médiations.

Conditions de participation

Cette exposition, présentée du mercredi 18 septembre au samedi 16 novembre 2024, est ouverte à des artistes majeurs professionnels ou non professionnels qui réalisent des estampes (gravure, lithographie, sérigraphie...). Toutes les techniques sont acceptées : des traditionnelles jusqu'aux expérimentales.

Un droit de monstration de 300 euros (TTC) sera proposé aux artistes professionnels qui devront fournir des informations spécifiques dans leur dossier de candidature (notamment le n° de SIRET).

1. Présentation de l'espace d'exposition : Le château des Tourelles

Situé dans le quartier Centre de Bois-Colombes au sein du square Franklin-Roosevelt, le château des Tourelles est un espace municipal dédié à la culture depuis octobre 2022. Il a pour vocation d'offrir une vision large de l'art en ouvrant ses portes à des artistes représentatifs de la diversité des courants et des tendances de l'art, à travers la présentation d'expositions collectives et thématiques, l'organisation de rencontres avec le public et l'accueil de résidences d'artistes.

Le château des Tourelles comporte un espace d'exposition sur 2 étages pour une surface totale d'environ 130 m². Une salle plongée dans le noir, la BOÎTE NOIRE, selon les besoins scénographiques, peut servir d'espace de projection ou d'espace d'exposition. Parallèlement, L'ATELIER, lieu de pratique artistique, accueille durant

toute la saison un public hétéroclite souhaitant découvrir une pratique ou explorer de nouvelles techniques, durant quelques heures ou lors de stages, sur plusieurs séances etc. Cette ancienne demeure bourgeoise a été construite en 1893 pour Maria Marcel, une corsetière parisienne. Elle est l'œuvre des architectes Albert et Paul Leseine. Il s'agit d'une imposante bâtisse de style éclectique typique du XIX^e siècle, mélangeant des éléments architecturaux de diverses époques, du gothique à l'art nouveau. La parcelle a été achetée par la ville de Bois-Colombes en 1928 pour son espace vert. Le bâtiment a alors accueilli des associations, la caisse des écoles, la bibliothèque municipale, puis à partir de 1950, la Sécurité sociale. Après des travaux de réhabilitation entre 2021 et 2022, cet édifice a été transformé en espace artistique, ouvert depuis le 1^{er} octobre 2022.

2. Conditions de sélection

La sélection des candidatures est réalisée à distance. Un comité de sélection constitué d'élus, de personnes qualifiées et des équipes culturelles se réunira pour examiner les dossiers début juin. Sa décision, transmise par mail, est sans appel.

3. Calendrier prévisionnel

Période de candidature	Du mercredi 3 avril au dimanche 19 mai
Choix des artistes et des œuvres par le comité de sélection	Semaine du 3 juin
Transmission de la réponse aux artistes	Semaine du 10 au 14 juin
Dépôt des œuvres et installation par l'artiste	Entre le mardi 3 et le jeudi 5 septembre
Temps d'exposition	Du mercredi 18 septembre au samedi 16 novembre (fermeture du 29/10 au 2/11)
Retrait des œuvres par les artistes	Entre le mardi 19 et jeudi 21 novembre

4. Informations relatives à l'exposition des œuvres

Les artistes s'engagent à fournir en temps souhaité la liste des œuvres à assurer par la Ville.

Le transport des œuvres ainsi que les frais de transport, d'hébergement et de repas des artistes sont à leur charge. Les dates du dépôt et retrait sont spécifiées dans le calendrier prévisionnel ci-dessus.

Les œuvres déposées seront présentées dans un emballage adéquat et pouvant être réutilisable lors de la reprise des œuvres. Elles devront correspondre à celles choisies par le comité lors de la sélection en juin sous peine de ne pas être exposées. Seule une entente avec la Direction de l'action culturelle en cas de non disponibilité de l'œuvre pourra déroger à cette règle.

L'équipe du château se charge de la scénographie et de l'accrochage des œuvres. Dans le cas d'œuvres complexes ou d'installations, cette mise en place sera effectuée de concert par l'artiste et l'équipe. Le choix final d'accrochage revient au « commissariat d'exposition » (responsable des arts visuels ou équipe du château des Tourelles). Les œuvres devront être munies d'un système d'accrochage solide. Elles devront comporter un système d'accrochage permettant d'accueillir des crochets assez épais. Le château des Tourelles est en effet doté de rails d'exposition accueillant des filons en nylon (ou éventuellement en métal) avec des crochets d'accrochage. Les murs et les plafonds ne peuvent pas être percés. Nous vous demandons de vous en tenir au système d'accrochage proposé.

Les œuvres exposées ne sont pas destinées à la vente. Tout visiteur intéressé par une œuvre se met en relation avec l'artiste concerné. La Ville n'est en aucun cas associée à d'éventuelles transactions.

Les artistes exposant autorisent la ville de Bois-Colombes à représenter, à reproduire et à diffuser gracieusement les images des œuvres fournies ainsi que les données indiquées dans la brochure de l'exposition et sur tout support de communication dans le cadre de la manifestation « Estampes ». L'exposant garantit qu'il est le titulaire de l'intégralité des droits de propriété sur l'œuvre et certifie que les œuvres présentées ne sont pas des copies.

La participation des artistes implique l'acceptation de l'ensemble de ces informations.

5. Dossier de candidature

Votre dossier devra comporter :

- Un *curriculum vitae* à jour spécifiant le statut (artiste professionnel ou non professionnel) ;
- Un dossier présentant votre travail général, votre démarche, votre technique, vos axes de travail et vos expériences de médiation éventuelle.
- 4 et 8 visuels d'œuvres susceptibles d'être exposées en format JPEG (information format des œuvres : format papier minimum de 20 X 20 cm. Pas de format maximum requis).
- Pour les artistes professionnels : transmission de documents prouvant un statut professionnel (affiliation MdA, AGESEA, autoentrepreneur...) ; n° de SIRET, n° de sécurité sociale, RIB.

Date butoir pour candidater : dimanche 19 mai 2024

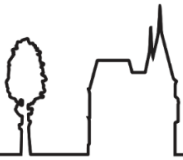
Les candidatures sont à réaliser uniquement en ligne via un formulaire sur le site de la ville de Bois-Colombes : <https://www.bois-colombes.fr/ville-sportive-et-culturelle/festivals-et-manifestations/les-expositions/>

Contact :

Charlotte Marinier, médiatrice en arts visuels

Direction de l'Action Culturelle - Château des Tourelles - *Espace artistique*
98, rue Paul-Déroulède - 92270 Bois-Colombes

Accueil : 01 84 11 75 65 - Ligne directe : 01 84 11 75 61 - expo@bois-colombes.com



Château des Tourelles
Espace artistique

